

Ballesteros, interdit d'exercer pendant 6 ans

Le 10 mars pour avoir sur le champ libéré les auteurs de l'attentat du Bar Hundayais, le Batallón vasco-español.

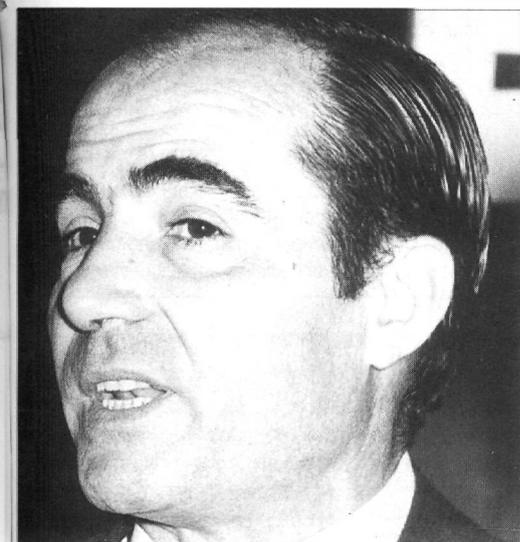
Pacheco sera mis en disponibilité. Les auteurs de la tuerie n'ont jamais été clairement identifiés. La justice française pense que le crime est imputable aux frères Perret. D'autres sources l'attribuent également à Jean-Pierre Cherid et à Mohamed Khiair. Seule certitude, le laboratoire de balistique de Toulouse a établi que les mêmes munitions ont servi dans les attentats contre le

la moindre enquête et cela en pleine conscience du caractère anti-juridique de son action». Par-dessus le marché, les trois individus venaient de franchir la frontière du Pont Saint-Jacques sans stopper au contrôle français, en renversant la barrière métallique et en percutant un véhicule toutproche...

Manuel Ballesteros, qui pendant tout le

procès a refusé catégoriquement d'indiquer le nom des trois barbouzes de BVE, malgré les injonctions de la partie civile, a commis un délit: «l'accusé étant un fonctionnaire public, il était tenu d'informer l'autorité judiciaire, mais n'a rien fait dans ce sens», constate le tribunal. Le commissaire n'avait en rien le droit d'occulter l'identité de ses indicateurs dans la mesure où «ses informateurs étaient coupables». L'avocat de la partie civile Miguel Castells, qui agissait au nom de plusieurs asso-

ciations et de cinq municipalités requérantes, est satisfait du verdict dans la mesure où un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, très lié à une série de crimes d'Etat, n'est pas totalement au-dessus des lois et se voit condamné, même si sa peine demeure symbolique.



Manuel Ballesteros assuré du soutien de sa hiérarchie

réfugié basque Elizaran (septembre) et le Bar Hundayais (novembre) et qu'elles sont d'origine espagnole.

Dans ses attendus, l'Audencia provincial de Donosti a donc condamné à nouveau Ballesteros pour plusieurs motifs: «il a empêché toute identification possible des trois hommes, n'a pas recueilli leurs déclarations, a favorisé leur fuite, il n'a pas entamé

Enlèvement de Segundo Marey par le GAL

Les amis policiers d'Amedo Fouce entendus à l'Audencia nacional le 10 mars

Le 4 décembre 1983 Segundo Marey est enlevé à Hendaia. Plus tard il est libéré à Bilbo avec dans sa poche une lettre expliquant qu'il s'agit d'une erreur. Au bas apparaît pour la première fois une signature qui deviendra vite trop connue, GAL. Souvenez-vous: en 1987, un ancien légionnaire Mohamed Talbi est arrêté. Il reconnaît avoir participé à l'enlèvement de Segundo Marey en compagnie des barbouzes Pedro Sanchez et Jean-Pierre Echalié. Au tribunal de Tarbes, il révélera qu'il a livré Marey à un policier espagnol du nom de Jose Amedo Fouce, de l'autre côté de la frontière, en présence de plusieurs membres de la guardia civil. Amedo était à ce moment-là commissaire-adjoint de la police de Bilbo, placé sous les ordres d'Alvarez Sanchez. Entre autres confidences, Talbi révélera qu'Amedo Fouce lui aurait expliqué que les gardes du poste-frontière de Behobia avaient été spécialement affectés là par le général de la guardia civil pour faciliter au commando le passage entre l'Espagne et

la France et qu'on pouvait avoir entièrement confiance en lui. Dans les papiers de son complice Pedro Sanchez, 43 fiches de renseignements sur les réfugiés basques provenant des RG français, de la sous-préfecture de Bayonne et de la police espagnole, ainsi qu'un numéro de téléphone, celui de la brigade d'information de la police de Bilbo où travaille le commissaire-adjoint José Amedo Fouce. Aujourd'hui, le juge de l'Audencia nacional, Garcia Castellón, demande à la direction générale de la police les cartes professionnelles de tous les agents composant à l'époque la fameuse brigade d'informations et les appelle tous à la barre pour recueillir leurs dépositions. Il convoque également les 14 gardes civils en poste à ce moment-là à Behobia, Irun et au Pont Saint-Jacques. Sur cette affaire, José Amedo Fouce s'est excusé. Lors de son procès fleuve qui l'a condamné à 108 ans de prison, il a déclaré qu'au moment des faits il portait une minerve qui l'empêchait de se déplacer et de travailler.

Idiak eta gurdia

FRANTSESEZ maiz entzuten da: «mettre la charrue devant les boeufs». Idiak gurdiaien aitzinean eman behar baitira, eta ez gibelean.

Hots, euskal politikaren alorrean, atsoitzaren zuhurtzia onhartu nahi ez; eta alderantziz gidatu nahibide ditugu aferak.

Gure txalupa ondoratzen ari dela ikusirik, hauxe entzuten da bazterretan: «Xuka! Xuka azkarki! ura atera egin behar da ontzitik! Bestela, Kitto!»

Egia da ura xukatu behar dela, eta xukatu gabe txaluparenak egin duela. Baina xukatzeari ekitea alferrik da. Zergatik? Txalupak zuloa duelako. Lehendabiziko eginkizuna zuloa kukutzea da. Eta,

kukutzearen ondorioz, posible izango da xukatzea. Ez lehenago. Alegia: idiak orgaren aitzinean behar, eta ez ondoren. Geure harira orain etorri, «bakea», «dis-tentsioa», eta abar, oihukatzea,

alferrik da. Ontziaren arraildura konpondu behar xukaketan hasi aintzin.

Gure herriak, beste edozein herrik bezala, bere burua gobernatzeko eskubidea du. Espainiarrek edo Frantsesek duten eskubide berbera. Euskaldunon «hetero-determinazioa» tinko egongo deno; gure aferak Madrilaren eta Pariseren interesen eta projektuen zerbitzutan zuzenduko diren bitartean; geure etxen arrotz eta inoren meneko izanen gareno, txalupak zuloa izanen du, ongi zabalik; eta xukatzeo saiaketa guztiak, alferrik izanen dira.

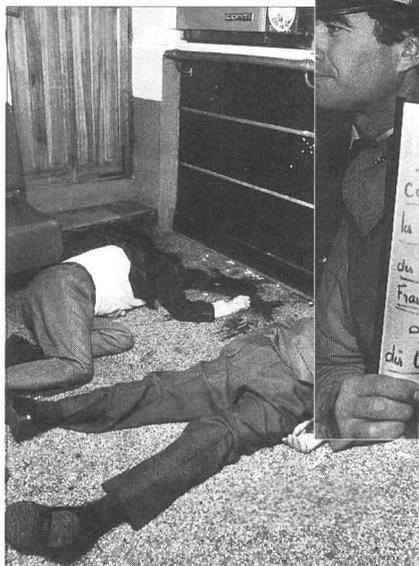
Bakea auto-determinazioaren ondorio gisa etorriko da; ala ez da batere etorriko. Distentsioa, bide beretik, nazio-eskubideen defentsan mamituko da; ala ez da inolaz ere mamituko.

Hitz batez: eskubideen errespetua lortu behar da. Eta, ondorioz, bakea eta distentsioa etorriko dira. Eskubideen ukaeran «bakea» eraiki nahi izateari, «frankismo» deritzo preseski. Hark ere «paz» zuen aipatzen; eskubideak oro zapaltzen zituen une berean.

Idiak, otoi, orgaren aitzinean.

Txillardegi

Au Bar Hundayais, deux morts et une dizaine de blessés le 23 novembre 1980, après le passage du GAL



Mohamed Talbi, le 3 décembre 1987 au palais de justice de Pau. Accusé d'avoir participé à l'enlèvement de Segundo Marey; il met en cause la police dans les agissements du GAL.

Ardanza rencontre trois ministres français

Le président du gouvernement de Gasteiz a commencé, le 8 mars, son voyage officiel de 4 jours en France. Il a été reçu par Alain Lamassoure, Michèle Alliot-Marie et François Bayrou. Avec ce dernier, il compte aborder la question de «l'enseignement du basque et des échanges scolaires entre les deux pays». Invité personnellement par René Monory, président du Sénat, le président basque a prononcé au Palais du Luxembourg une conférence sur le

thème: «Le Pays Basque dans l'Etat espagnol et l'union européenne». Accompagné de plusieurs conseillers, Ardanza a rencontré, le 9 mars, des représentants du CNPF (déjeuner offert par François Périgot) qui ont eu là l'occasion de prendre langue avec 35 chefs d'entreprise basques. Le 12 mars, la visite s'achèvera par une soirée au théâtre des Champs Elysées où aura lieu la première représentation à Paris du ballet basque de J.A. Urbeltz, *Alakiketan*.